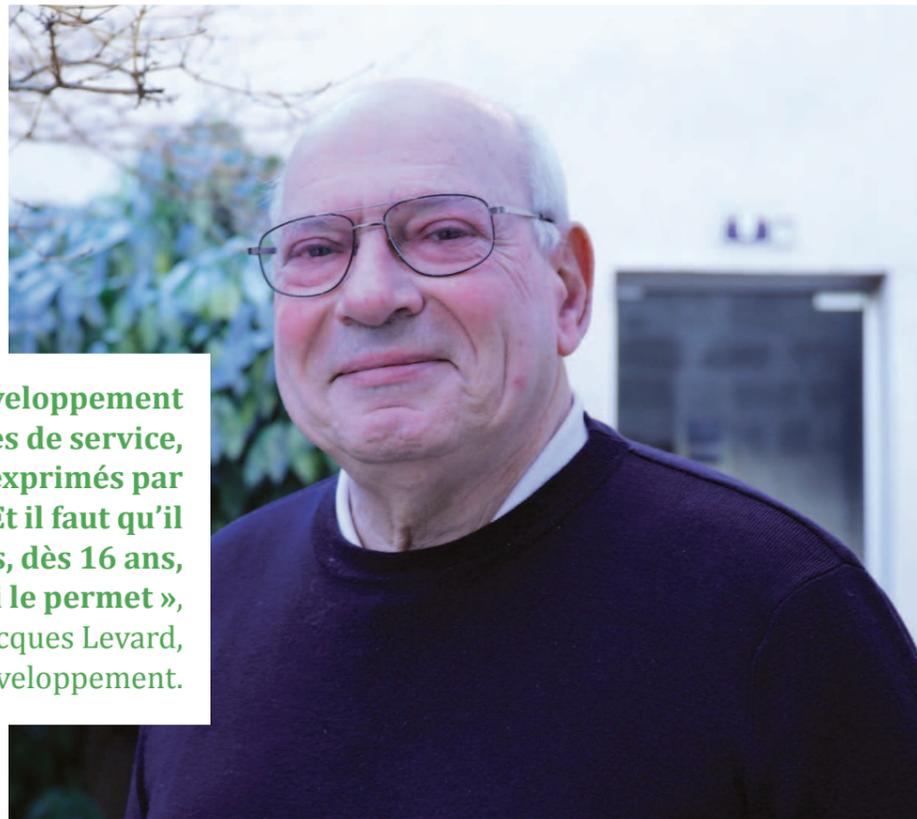


ET SI VOUS VOUS INVESTISSEZ POUR VOTRE AGGLO ?



« On ne fait pas du développement par notes de service, mais à partir de besoins exprimés par la population... Et il faut qu'il y ait des gens jeunes, dès 16 ans, comme la loi le permet », espère Jacques Levard, président du conseil de développement.

L'Agglo de Brive crée son conseil de développement. Il regroupera des habitants de plus de 16 ans qui désirent s'engager bénévolement dans le devenir du territoire et seront force de propositions citoyennes. Rencontre avec son premier président, Jacques Levard, qui va accompagner sa mise en place et en insuffler la dynamique.

Le 8 février dernier, le conseil communautaire a créé son conseil de développement. Rendu obligatoire* pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants, cette instance porte un réel enjeu de démocratie participative puisqu'il implique des personnes bénévoles dans la réflexion sur l'aménagement du territoire, le développement durable, l'habitat, le transport, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, le tourisme, le numérique, les énergies renouvelables... Ce conseil de développement s'appuiera sur trois collèges : l'un composé des représentants des communes, un autre des acteurs locaux dans les différents secteurs et un troisième d'habitants. C'est sur ce collège, qui comptera jusqu'à 60 personnes, que porte l'appel à candidatures. « Il s'agit de former un conseil de bénévoles qui acceptent de réfléchir

ensemble. Il faut qu'il y ait une vraie représentativité de la population sur tout le territoire, une mixité à tous points de vue, et qu'il y ait des gens jeunes, dès 16 ans, comme la loi le permet », espère Jacques Levard qui croit beaucoup en l'implication de la jeunesse. « Je suis assez confiant. Être une assemblée de bénévoles et non une direction administrative et stratégique permet une plus grande liberté d'imagination. Mais ce ne sera pas un électron libre, il faut que la réflexion soit en lien avec les élus et la vie de l'agglomération. L'idée est de travailler par petits groupes projets représentant les grandes thématiques du projet de territoire. » Jacques Levard en fait « une affaire de conviction », poussée par « la nécessité de se mettre au service du territoire dans lequel je vis. » Car ce Corrèzien d'adoption habite Brive depuis une douzaine d'années et revendique pleinement

« Le conseil de développement appuiera utilement de ses éclairages les décisions que les élus pourront prendre pour la définition du projet de territoire. »

Frédéric Soulier, président de l'Agglo

... son implantation locale. « Ma famille s'est installée à Turenne il y a plus de 60 ans, notre maison de vacances est devenue résidence principale, j'ai été conseiller municipal et maire adjoint pendant quatre mandats. » Et s'il ne s'est pas représenté, « pour laisser la place aux jeunes qui voulaient s'investir », il n'en est pas moins resté très impliqué dans le projet de restauration de la collégiale. « Être élu local dans le monde rural pendant 25 ans... Vous apprenez la différence entre ce qui est possible et impossible, entre ce qu'on peut faire rapidement et ce qui demandera du temps, vous apprenez à connaître les gens, à les écouter, à avoir de la patience. On ne force pas les événements », assure ce pragmatique qui puise dans son parcours cette légitimité. « On ne fait pas du développement par notes de service, mais à partir de besoins exprimés par la population. Il faut partir d'un problème, d'un besoin ressenti, en essayant de se projeter à trois ans, cinq ans. Toute la question est de faire s'exprimer les gens et de faciliter cette expression. » Car ce retraité de 73 ans à la parole posée sait de quoi il parle : toute sa carrière a été ancrée dans le développement. Rien moins qu'au sein de l'AFD, l'Agence française de développement, bras armé du gouvernement en matière de coopération pour combattre la pauvreté et favoriser un monde plus durable. Et le terrain, il connaît. Il l'a pratiqué et s'y est adapté à travers le globe. « J'ai été en poste très longtemps à l'étranger, au Cameroun, Niger, Sénégal, puis responsable Afrique centrale, puis de dossiers Asie, Pacifique... » Il a ainsi aidé de nombreux gouvernements à mettre en action leurs stratégies d'aménagement en matière de construction d'infrastructures, d'agriculture ou de gestion de population. Pour les collectivités locales de l'outremer, il s'est occupé des premiers schémas régionaux de développement. Il a mis en place des cours, des supports techniques, méthodologiques, pour définir des stratégies de développement d'une région, d'une ville. Notamment du premier en France, celui de la Guadeloupe. Il s'est occupé de la restructuration des municipalités en Guyane, des transferts de compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie... « C'est peut-être une autre dimension, mais c'est la même problématique. Aider les gens a été l'essentiel de mon travail. Avec des choses très pratiques qui changent leur vie », explique ce pragmatique. « Si l'on veut faire du développement, on ne s'arrête pas à des limites administratives ou une frontière. J'ai beaucoup travaillé sur les notions de territoire. On gère une population et un bassin de liaisons cohérentes. » Son savoir-faire sera un solide atout. « Quand on a de l'expérience, le premier devoir, c'est de la transmettre. » Ce qu'il continue d'ailleurs à faire aussi en intervenant au sein de l'université de l'AFD à Marseille qui reçoit 1 200 stagiaires étrangers tous les ans. L'appel à candidatures est lancé. Pour Jacques Levard, « l'objectif est de pouvoir tenir une assemblée plénière assez rapidement, avant l'été, pour mettre en place les groupes projets et de se mettre au travail. » Le début d'une aventure humaine. ■ MCM

* En application de la loi d'orientation, d'aménagement et de développement durable du territoire en 1999 (Voinet), confortée en 2015 par la loi Notre en l'inscrivant dans le code général des collectivités territoriales.

POUR ÊTRE CANDIDAT

Quelles sont les conditions ?

Il faut être âgé de plus de 16 ans, habiter ou travailler dans l'Agglo, jouir de ses droits civiques, évidemment ne pas être déjà élu d'une de ses collectivités, vouloir et pouvoir vous investir. Vous devrez participer à des séances de travail régulières en groupes projets et trois réunions plénières par an. L'investissement est variable en fonction des centres d'intérêt et des disponibilités des membres, mais l'engagement dans la durée est essentiel pour la continuité et l'efficacité des travaux. Le mandat est de deux ans, éventuellement renouvelable une fois.

Comment poser candidature ?

- En téléchargeant le dossier depuis le site agglodebrive.fr ;
- En le récupérant 7 passage des Doctrinaires à Brive.

Comment s'effectuera la sélection ?

Pour être efficient, le collège des habitants qui pourra compter jusqu'à 60 personnes doit être représentatif de la population de l'agglomération, avec une mixité et une diversité les plus larges possible : âge, sexe, activités, centres d'intérêt, attentes...

Infos au 05.55.18.15.14
conseildedeveloppement@agglodebrive.fr



LES THÈMES DE RÉFLEXION

L'aménagement du territoire, le développement durable, l'habitat, le transport, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, le tourisme, le numérique, les énergies renouvelables, et tout domaine concernant l'avenir local ou global.